

Association CENTRE KAMI
La Brise
28 Corniche Notre Dame
06270 Villeneuve Loubet

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 15 Octobre 2016

Le 15 Octobre 2016 à 14 heures, les fondateurs de l'association Centre Kami se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Maison des associations Adresse Ville.

Sont Présents :

Gomez, Corinne, 28 Corniche Notre Dame, 06270 Villeneuve Loubet
Maurandi, Ludivine, 28 Corniche Notre Dame, 06270 Villeneuve Loubet

L'assemblée générale désigne Corinne GOMEZ en qualité de président de séance et Ludivine MAURANDI en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Une discussion s'installe et tous les membres de l'assemblée conviennent de la pertinence et valident unanimement les motifs et le cœur du projet, ainsi que les statuts.

Le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

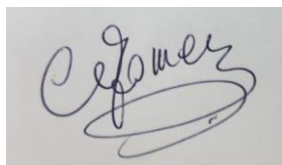
1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil sont nommés par l'assemblée générale constitutive comme suit :

Gomez Corinne, de nationalité Française, sis 28 Corniche Notre Dame, 06270 Villeneuve Loubet, comportementaliste animalier est nommée Présidente
Maurandi Ludivine, de nationalité Française, sis 28 Corniche Notre Dame, 06270 Villeneuve Loubet, agent administratif, est nommé Secrétaire Général et Trésorier

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de 5 ans, expirant lors de l'assemblée générale.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions



Corinne Gomez